

La voix de l'industrie du forage au Québec
Bulletin #20 – 3 juin 2016

Nouveau règlement : des modifications et des ajouts aux défectuosités mineures et majeures

À la suite des modifications au *Règlement modifiant le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*, certaines défectuosités mineures et majeures ont été modifiées ou ajoutées. Pour en savoir plus sur les défectuosités ajoutées, consultez le [Tableau des nouvelles défectuosités mineures et majeures](#) (PDF).

Types de défectuosités

Défectuosité mineure

Une défectuosité mineure ne présente pas de risque immédiat pour la sécurité du conducteur et des autres usagers de la route, mais peut se dégrader rapidement dans certains cas. Un véhicule ayant une défectuosité mineure ne peut plus circuler après un délai de 48 h si la défectuosité n'est pas réparée et la réparation déclarée conforme par un mandataire en vérification de véhicules routiers.

Défectuosité majeure

Une défectuosité majeure présente un risque immédiat pour la sécurité du conducteur et des autres usagers de la route. Un véhicule ayant ce type de défectuosité ne peut pas circuler.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de la SAAQ :

<https://saaq.gouv.qc.ca/transport-biens/vehicule-lourd/verification-entretien-mecanique/normes-securite-vehicules-routiers/>



Canadian Ground Water Conference & Expo 2016
June 8 – 11, 2016 | Scotiabank Convention Centre, Niagara Falls, Canada

Coordonnées de la permanence

Téléphone : 418 650-1877 ou 1 800 268-7318
Télécopieur : 418 650-3361

Courriel : info@aefq-forage.com
Site Internet : www.aefq-forage.com